



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'urbanisme

Question écrite n° 17462

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer de lui indiquer l'économie des mesures prises par l'Etablissement public d'aménagement Seine Arche en vue de l'achèvement de la perspective monumentale Le Nôtre entre la Grande Arche et la Seine et dans quels délais la réalisation de dix-sept terrasses publiques, épousant le relief en pente douce jusqu'à la Seine et d'un parc des bords de Seine sera achevée.

Texte de la réponse

Dernier jalonnement de l'axe historique qui, depuis le xvii^e siècle, accompagne le développement de la capitale vers l'ouest, le projet Seine-Arche achève la mutation urbaine engagée depuis trente ans à partir de la création du quartier d'affaires de la Défense. Cette nouvelle opération a été conçue dans le cadre d'un partenariat équilibré, reposant sur un partage des risques financiers, entre l'État et la ville de Nanterre, au sein d'un établissement public spécialement dédié à cette opération. Un protocole d'accord entre l'État et la ville de Nanterre a été conclu le 9 mai 2000 garantissant ce partenariat pour la conduite des opérations d'aménagement et le partage des risques financiers. L'établissement public d'aménagement est opérationnel depuis le 15 février 2001. L'aménagement à conduire par le nouvel établissement public prévoit la réalisation de 290 000 mètres carrés de logements, dont environ 35 % de logements sociaux ; 205 000 mètres carrés de bureaux ; 100 000 mètres carrés d'équipements publics et privés (activités, commerces et grands équipements) ; 40 000 mètres carrés d'équipements de proximité, répartis dans la ZAC Seine-Arche (119 hectares) et la ZAC Rouget de Lisle (5 hectares). Sur la durée de cette opération, les recettes d'aménagement attendues sont évaluées à 366 millions d'euros. Ces recettes devraient équilibrer les dépenses d'aménagement de l'établissement public, y compris les frais de fonctionnement et les frais financiers, de sorte que le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement ne comprenne pas de subvention publique. A ces investissements directs d'aménagement, il faut ajouter les investissements privés, liés au coût de réalisation des 635 000 mètres carrés de programme estimé à un peu plus de 1 milliard d'euros et le coût des équipements publics d'infrastructure, d'intérêt régional ou national (déviation de la RN 314, restructuration de la gare de Nanterre-Université, début de réalisation de l'échangeur A 14 - A 86), évalué à 107 millions d'euros pour la durée couvrant la première tranche opérationnelle. Compte tenu des tensions actuelles concernant l'habitat en Ile-de-France, une priorité devra être accordée à la production de logements. Les premiers programmes de logements devraient être livrés en 2006. L'opération dans son ensemble est prévue pour durer quinze ans et devrait donc être achevée vers 2015.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17462

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3430

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2606